

Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 29 JANVIER 1999

Délégués communautaires : Mesdames BATHELIER, BROUILLON, GEILLE, LETINOIS, PAYER, PIEROT, PIERSON, POLICE et Messieurs AUROUX, BARRE, BESTEL B., BESTEL P., BOUILLON, BOURCY, BOURE, BRUAUX, CABADET, CLOUET, COLIGNON, COLLAS, CORNEILLE, DAY, DE POUILLY, DEGLAIRE, DEPAIX, DERUE, DE SAGAZAN, DESTENAY, DIDIER, DION, DURMOIS, ETIENNE J.C., ETIENNE P., FRADCOURT, FRANCART, FRANKART, GAUVIN, GEORGES, GOFFINET, GROFF, GUERY, HUSSON, JOURNET D., JOURNET V., LAMBERT C., LAMBERT J., LAURENT CHAUVET, LEFORT, LELARGE, LONGIS, MAILLARD, MALVAUX, MARGUET, MARTIN, MERAT, MORLACCHI, MOUTON, NIZET, NOIZET, PASTE, PERARDET, PREVOT, QUENET, RAGUET, REMY, ROMEDENNE, RUWET, SERVAIS, SIGNORET, SOUDANT, THIEBAULT, TORTUYAUX, VALET, VAUCHEL, VERNEL, WEIRIG, ZEIMET, ZWISLER.

Invités présents :

- * Mme Françoise CAPPELLE, Conseillère Régionale,
- * M. CHEVALIER, Président des Crêtes Préardennaises,
- * MM. VINCENT et MIGNOT, Direction Départementale de l'Equipement,
- * M. Bruno HERBIN, Chambre des Métiers,
- * M. Maurice BLIN, Sénateur des Ardennes,
- * M. Dominique GUERIN, Conseiller Général,
- * M. Marc LAMENIE, Attaché Parlementaire, Conseiller Général,
- * M. François SQUEVIN, Chargé d'études au Conseil Général.

Etaient représentés : Monsieur Gilles POUPART donne pouvoir à Monsieur Erol VAUCHEL,

Monsieur Robert LIES donne pouvoir à Monsieur Pierre GUERY,

Madame Christine CARRIERE donne pouvoir à Monsieur Gérard DEGLAIRE.

De plus, un nombre important de délégués suppléants ont assisté à ce premier Conseil de Communauté de l'année 1999.

Le Président constate que 78 délégués communautaires sont présents pour ce Conseil de Communauté.

Monsieur Gérard DEGLAIRE est élu secrétaire de séance.

1) Compte rendu du Conseil de Communauté du 22 décembre 1998

Le compte rendu du Conseil de Communauté du 22 décembre 1998 est soumis à l'approbation des délégués. Il est adopté à l'unanimité.

2) Allocution du Président

"Mesdames et Messieurs,

A l'occasion de ce premier Conseil de Communauté de l'année, permettez-moi de vous présenter, au nom du bureau, nos meilleurs voeux pour cette année 1999, pour vous même et vos familles ainsi que pour chacune des Communes que vous représentez.

Je remercie les différentes personnalités qui ont répondu à mon invitation. J'ai souhaité, en effet, associer à nos travaux les Conseillers généraux de notre territoire mais aussi les Parlementaires, les Conseillers régionaux, les représentants des services de l'Etat, en fait ceux qui devront être associés à la réflexion sur l'aménagement de notre territoire. Un certain nombre m'a fait savoir que des engagements pris antérieurement ne leur permettraient pas d'être des nôtres et m'ont prié de vous présenter leurs excuses.

Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Le premier point de l'ordre du jour sera le vote du budget primitif. Je vous propose ce budget aujourd'hui, alors que les recettes ne nous sont pas encore notifiées par les services de l'Etat, afin de pouvoir régler les premières factures d'investissement. Par ailleurs le compte de gestion de notre comptable public n'étant pas arrêté ; le compte administratif de ce fait pas établi, ce budget ne tient pas compte des excédents 1998. Il y aura donc une décision modificative très vite permettant à la fois d'intégrer les sommes exacts des recettes et les excédents 1998 après adoption du compte administratif.

Dans les informations, nous reparlerons de la mise en place du groupe de travail et déterminerons les grandes lignes du travail qu'il devra effectuer au cours des prochains mois sachant qu'il serait souhaitable qu'il puisse "rendre sa copie " au début du dernier trimestre 1999 et bien sûr nous tenir informés de l'état d'avancement de sa réflexion d'ici là.

Dès maintenant je laisse la parole à Francis SIGNORET qui va vous présenter le budget principal et le budget annexe préparés par la commission des Finances et conformes aux orientations budgétaires présentées au mois de décembre."

3. Budget primitif 1999

Monsieur SIGNORET commente le document de travail mis à la disposition des délégués communautaires. Il précise que certaines sommes sont, par définition, prévisionnelles et comportent donc une marge d'approximation.

Au niveau de Parc d'Activités Economiques de Buzancy, Monsieur SIGNORET signale qu'il est possible de récupérer la T.V.A., il précise donc que l'apport de la Communauté de Communes sera minime à partir du moment où le terrain disponible sera vendu.

Monsieur SIGNORET souligne que "*le budget est équilibré sur 1999 sans tenir compte de l'exercice 1998*".

Monsieur GROFF indique qu'il n'y a pas de grand changement par rapport au précédent Conseil de Communauté du 22 décembre 1998 et demande aux délégués communautaires de se prononcer sur les différentes délibérations.

3.1. Budget primitif

Le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, le budget primitif 1999 :

- la section de fonctionnement est équilibrée en recettes et en dépenses à 5 320 622 F,
- la section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses à 745 000 F.

3.2. Budget annexe

Le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, le budget annexe relatif aux Parc d'Activités Economiques :

- la section de fonctionnement est équilibrée en recettes et en dépenses à 235 772 F
- la section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses à 1 707 473,64 F.

3.3. Taux d'imposition

Le Conseil fixe les taux d'imposition 1999 de la Communauté de Communes de la façon suivante :

- taxe d'habitation : 1,93 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 2,47 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3,84 %
- taxe professionnelle : 1,36 %.

Monsieur CLOUET est surpris que les taux pratiqués par la Communauté de Communes des Trois Cantons soient inférieurs de moitié à ceux proposés par l'Argonne Ardennaise.

Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Réponse du Président : Les Trois Cantons ont fait un choix fiscal qui leur appartient. Il faut préciser que la Communauté de Communes des Trois Cantons ne finance pas le Contingent d'Aide Sociale.

Monsieur GROFF demande à l'assemblée de se prononcer sur ces taux d'imposition : adopté à l'unanimité.

3.4. Aide sociale du département

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, de :

- prendre en charge la somme due au Département du contingent d'aide sociale pour la part correspondante à l'exercice 1999, soit 2 145 000 F,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants au chapitre 65 article 6 552.

3.5. Indemnités des élus

Les indemnités du Président sont proposées à hauteur de 61,4 % de l'indemnité d'un maire d'une commune de population égale à celle de l'ensemble des communes composant la Communauté de Communes.

Les indemnités de vice-président de la Communauté de Communes sont proposés à hauteur de 41 % de l'indemnité d'un adjoint d'une commune de population égale à celle de l'ensemble des communes composant la Communauté.

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'accorder des indemnités au Président et aux vice-présidents.

3.6. Adhésion à Ardennes Initiative

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, de renouveler son adhésion à l'association Ardennes Initiative au titre de 1999 pour l'accompagnement et le soutien aux créateurs d'entreprises, pour un montant de 1,10 F par habitant, soit 13 383 F.

3.7. Adhésion à l'Office de Tourisme de l'Argonne Vouzinoise

Les délégués communautaires décident d'adhérer, à l'unanimité, à l'Office de Tourisme de l'Argonne Vouzinoise pour l'année 1999 pour un montant de 7 F par habitant soit 85 162 F.

3.8. Adhésion à l'Assemblée des Districts et Communautés de France (A.D.C.F.)

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'adhérer à l'A.D.C.F. et de payer la cotisation annuelle de 7 000 F.

3.9. Assurances de la Communauté de Communes

Le Conseil de Communauté décide de contracter, à l'unanimité, les assurances nécessaires au bon fonctionnement de l'Argonne Ardennaise.

3.10. Convention d'animation agricole

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, de reconduire, au titre de l'année 1999, la convention de partenariat avec la Chambre Départementale d'Agriculture, en vue de l'animation du programme d'actions agricoles qu'elle définit sur son territoire.

3.11. Achat de matériel informatique

Considérant la nécessité d'accroître la parc informatique de l'Argonne Ardennaise, les délégués communautaires autorisent, à l'unanimité, le Président à effectuer les consultations auprès des fournisseurs et les achats nécessaires dans la limite des crédits inscrits au budget, sachant que cet investissement est inférieur au seuil des marchés publics.

Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

3.12. Création d'un emploi non permanent

Considérant que pour assurer la transition entre le départ de Laëtitia ALBAUD et le retour de Karine ODIENNE il est nécessaire de créer un emploi non permanent et de recruter un agent non titulaire, les élus communautaires décident, à l'unanimité, de créer un emploi non permanent pour la période du 1er février au 14 février 1999. La durée du contrat de travail est fixée à 14 jours et la durée hebdomadaire à 39 heures. L'agent recevra une rémunération mensuelle correspondant à l'indice brut 245, majoré 250.

3.13. Création de l'emploi de chargé de mission habitat

Considérant qu'il est nécessaire, pour les besoins du service, de recruter un agent non titulaire pour l'animation et le suivi des actions menées par l'Argonne Ardennaise en matière d'habitat, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, la création d'un emploi permanent de chargé de mission habitat à temps complet. La durée du contrat de travail est fixée à un an, renouvelable par reconduction expresse et la durée hebdomadaire à 39 heures. L'agent recruté recevra une rémunération mensuelle qui ne pourra dépasser l'indice brut 397, indice majoré 357.

3.14. Convention pour la Sécurité et la Protection de la Santé des Travailleurs (S.P.S).

Considérant la nécessité de faire appel à un coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs pour l'opération d'aménagement du Parc d'Activités Economiques de Buzancy, les délégués communautaires décident, à l'unanimité, de passer une convention avec la société CS BTP pour un montant de 7 621,92 F T.T.C.

4. Questions et informations diverses

4.1. Pôle Nature

Monsieur GROFF informe que le bureau d'études Odyssée Concept a fait une première ébauche de l'étude de marché et de faisabilité économique.

Lors du prochain Conseil de Communauté, fixé aux alentours de mi-mars 1999, une présentation sera faite à l'ensemble des délégués communautaires.

4.2. Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat

Le Président informe l'assemblée que le Comité Technique de l'O.P.A.H. s'est réuni le 26 janvier 1999 pour présenter le rapport final de l'étude préopérationnelle de l'O.P.A.H. de l'Argonne Ardennaise et réfléchir sur les orientations en terme d'actions d'accompagnement.

Monsieur GROFF précise que l'étude, qui a été réalisée, est satisfaisante et que la liste des actions d'accompagnement est exhaustive ; par conséquent, il sera nécessaire de faire des choix pour la poursuite de l'opération.

Lors du prochain Conseil de Communauté, les actions d'accompagnement seront proposées aux élus.

4.3. Parc d'Activités Economiques de Buzancy

Le Président informe les délégués communautaires que c'est l'entreprise Etienne qui est adjudicataire du marché pour le Parc d'Activités à Buzancy. Il signale également que 12 entreprises avaient demandé le dossier mais que seules 8 ont répondu favorablement, sachant que le prix variait du simple au double entre les différentes offres. Après être passé au contrôle de légalité, le marché est déclaré conforme aux réglementations en vigueur.

Les travaux du Parc d'Activités ont débuté le 19 janvier 1999.

4.4. Aménagement du territoire

Monsieur GROFF rappelle le vote de la motion prise par le Conseil de Communauté du 22 décembre 1998.

Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Le Président énumère la liste des destinataires :

- Madame le Sous-Préfet de Vouziers,
- Monsieur le Recteur d'Académie,
- Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Poste,
- Monsieur le Directeur Régionale de la Poste,
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement,
- Monsieur le Directeur, Agence Régionale de l'Hospitalisation,
- Monsieur le Trésorier Payeur Général,
- Monsieur le Préfet des Ardennes,
- Monsieur le Préfet de Région,
- Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale,
- les Parlementaires des Ardennes
- le Président du Conseil Général,
- le Président du Conseil Régional,
- les élus du Conseil régional des Ardennes,
- les élus du Conseil Général des cantons de l'Argonne Ardennaise,
- les Présidents des chambres consulaires,
- les maires du canton de Vouziers.

A ce jour, le Président souligne que seul le Directeur Départemental de la Poste a réagi. Il informe qu'un groupe de travail est en train de se constituer auquel veulent bien se joindre : Mesdames CAPELLE et HUSSON et Messieurs BLIN, CONSTANTIN, GUERIN et PAULOT.

Monsieur GROFF précise que ce groupe de travail ne s'est pas constitué en commission car elles ont déjà beaucoup à faire et le groupe de travail doit travailler sur un domaine vaste (aspect agricole, aspect économique, transports...).

Le Président : *"si des délégués communautaires veulent se joindre à ce groupe de travail, qu'ils se fassent connaître le plus rapidement possible"*. Il souligne également *"que le calendrier sera relativement serré mais qu'il faudra tenir compte des partenaires (Conseil Régional, Conseil Général et l'Etat) et s'adapter aux différentes politiques extérieures"*.

Monsieur GROFF demande au Sénateur BLIN s'il souhaite prendre la parole.

Monsieur BLIN : *"j'étais venu en spectateur, mais je suis devenu orateur"*. Il précise que l'aménagement du territoire est très important et souligne les problèmes existants dans les villes. *"Il y a 20 ans, quand on parlait d'aménagement du territoire, cela faisait référence à la population des villages"*. Le Sénateur souligne la délinquance, la violence et l'insécurité des villes ; l'idée en cours de discussion au Parlement est de *"transférer la primauté des villages aux villes"* mais il précise *"qu'on ne peut pas assainir les villes s'il n'y a pas de ruralité à côté"*. Selon lui, *"il ne faut pas dissocier les villes des campagnes car elles ne font qu'une ; il faut donc une alliance entre les deux"*.

Le Sénateur évoque aussi les problèmes des services publics en milieu rural. Il insiste bien sur le renforcement des forces de police et une meilleure réorganisation de certains services.

Monsieur BLIN confirme sa participation au groupe de travail, selon ses disponibilités.

Monsieur GROFF remercie Monsieur BLIN et invite les participants à prendre le verre de l'amitié.

Le Président lève la séance à 21 h 25.

Le 8 février 1999

Le Secrétaire,

Le Président,

Gérard DEGLAIRE

Patrice GROFF